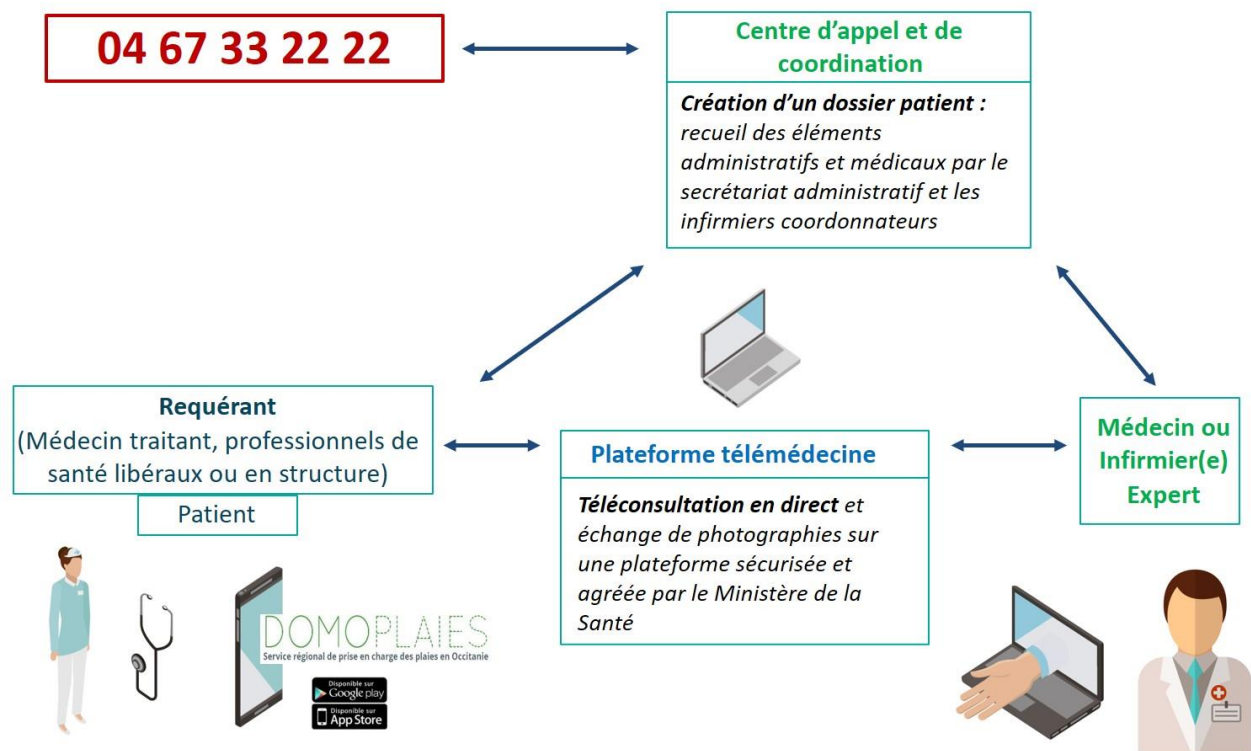


COMMENT SE DÉROULE LE SUIVI D'UNE PLAIE PAR LE RÉSEAU CICAT-OCCITANIE ?



LA CENTRALE D'APPEL

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés) pour les professionnels de santé uniquement. Pour toute demande d'intervention de notre réseau, vous pouvez nous joindre au : **04 67 33 22 22** ou par mail à **contact@cicat-occitanie.org** pour organiser un rendez-vous en télémédecine.

Voici les informations administratives qui vous seront demandées :

Concernant votre patient

- Sa date de naissance
- Son attestation de sécurité sociale (numéro + ALD)
- Sa taille et son poids
- Son traitement
- Ses antécédents
- Son dernier bilan sanguin (albumine, pré-albumine, crp)
- Le compte rendu d'un doppler arterio-veineux (si plaie sur un membre inférieur).

Toutes autres informations qui vous paraîtraient pertinentes pour une prise en charge optimale de votre patient

Concernant le(s) infirmier(e)s et/ou le médecin traitant

- numéro de téléphone
- numéro Adeli ou RPPS
- adresse mail pour envoi des comptes rendus / propositions de plan de soins

Toutes ces informations seront associées au dossier patient si nous les recevons avant le jour de la téléconsultation et permettront ainsi de diminuer le temps de la visio.

LE RENDEZ-VOUS

Un rendez-vous en téléconsultation vous sera proposé après vérification des critères d'inclusion de votre patient et de l'accord du médecin traitant.

Il a lieu à l'heure convenue par téléphone lors de l'appel.

Afin de pouvoir vous connecter à nos médecins ou infirmier(e)s experts, il vous faut télécharger l'application Domoplaie LR.

DOMOPLAIES
Service régional de prise en charge des plaies en Occitanie



LA PROPOSITION DE PLAN DE SOINS

A l'issue de votre rendez-vous un compte-rendu (proposition de plan de soins) sera envoyé aux professionnels de santé concernés par la plaie du patient (médecin traitant, infirmier(e), angiologue...) par messagerie sécurisée Médimail.

Elle récapitule les données du rendez-vous et vous propose un protocole local, des mesures complémentaires associées ainsi qu'un rythme de suivi.

Vous recevrez cette proposition sous 24h ouvrés si la consultation a eu lieu avec un médecin ou sous 48h ouvrés si la téléconsultation a eu lieu avec un(e) infirmier(e).

La proposition de plan de soins établie par un(e) infirmier(e) est validée par un médecin avant envoi.
